

CONSEIL FRANCO-BRITANNIQUE

**L'EXCLUSION SOCIALE :
L'EMPLOI DES JEUNES**

COLLOQUE COPRESIDE PAR :

**M. Michel THIERRY
Inspecteur général des Affaires sociales**

et

**Mme Cay STRATTON
Advisor to the New Deal Taskforce, DfEE**

Londres, 31 janvier et 1er février 2000

Introduction

Les gouvernements élus en France et au Royaume-Uni en 1997 ont tous deux souligné avec force l'importance de la lutte contre le chômage. En France, le taux de chômage élevé était une grande préoccupation pour les pouvoirs publics. Les chiffres publiés en Grande-Bretagne avaient beau refléter une situation plus optimiste, le programme travailliste a néanmoins jugé nécessaire de se pencher avec une attention particulière sur les problèmes du chômage de longue durée, et surtout sur l'emploi des jeunes.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les deux gouvernements ont chacun consacré du temps et des efforts stratégiques et financiers aux politiques de lutte contre le chômage des jeunes. A première vue, ils ont adopté des approches très différentes. La France a créé plusieurs milliers d'emplois, principalement dans le service public. Le but de ces nouveaux emplois est d'ouvrir l'accès des jeunes au monde du travail. Au Royaume-Uni, le New Deal for Young People (Nouvelle Donne pour les jeunes) est conçu principalement pour former les jeunes à occuper des emplois déjà existants. Les deux gouvernements revendiquent le succès de telles initiatives alors que le chômage toutes catégories confondues est en régression.

La présente étude se propose d'examiner la série de mesures entreprises dans ce domaine en France et en Grande-Bretagne et d'analyser leurs similitudes et leurs différences. Elle s'appuie sur les débats et les communications du colloque organisé par le Conseil Franco-Britannique début 2000 sous la présidence de Cay Stratton et Michel Thierry, et dans lequel praticiens, experts et commentateurs ont pu se livrer à une discussion approfondie des politiques et pratiques mises en œuvre dans nos deux pays. Elle dégage également des perspectives susceptibles de permettre aux décideurs et aux praticiens de poursuivre leur réflexion.

Tableau d'ensemble

En Grande-Bretagne comme en France, les gouvernements de centre gauche

élus en 1997 s'étaient engagés à faire de la réduction du chômage des jeunes une priorité. La France s'est attachée à la création massive d'emplois dans les secteurs public et social tandis qu'au Royaume-Uni, le New Deal se fixait pour but l'embauche des jeunes à des postes déjà existants.

Les deux approches ont été couronnées de succès. Le chômage des jeunes est en baisse, l'emploi augmente. La clé de ce succès se trouve dans le fait que les politiques économiques ont porté leurs fruits. La croissance économique – en particulier la croissance stable – a étayé l'augmentation des chiffres de l'emploi.

Cependant, de part et d'autre de la Manche le problème de l'exclusion sociale demeure crucial. Trop de jeunes souffrent non seulement du chômage mais de nombreux autres facteurs défavorisants : sans domicile fixe, ils se droguent souvent, connaissent des problèmes familiaux et sont sous-diplômés. Parmi eux, le nombre de jeunes d'origine ethnique minoritaire est disproportionné.

En France le programme TRACE, au Royaume-Uni le New Deal for Young People et l'encore embryonnaire programme ONE, qui offre à tous une porte d'accès par le travail au système de protection sociale, investissent dans le soutien personnel aux jeunes exclus de la société. Ce soutien a permis de multiplier les exemples encourageants de jeunes ayant trouvé la motivation nécessaire pour briser le cycle de la sous-qualification et du manque d'ambition.

Les racines de l'exclusion sociale

Les racines du chômage et de l'exclusion sociale sont profondes. Elles se sont souvent formées dès l'enfance dans les cas où pauvreté, instabilité familiale et éloignement de la culture du travail rendent difficile l'accès des jeunes au marché du travail et leur pleine participation à la société. Prévenir vaut mieux que guérir, une prise en charge précoce de ces problèmes constitue manifestement une base solide de la politique publique. Dans la pratique, ces problèmes, bien que complexes, ont su mobiliser les énergies.

Apprentissages de base

Le nombre élevé d'individus, au chômage ou en activité, ne maîtrisant pas les apprentissages de base est un problème particulier au Royaume-Uni. Un jeune sur douze quitte l'école sans qualification. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas totalement inconnu en France non plus. Bien que le but premier des programmes pour l'emploi soit de fournir du travail plutôt que de combler les lacunes scolaires, le gouvernement britannique met en œuvre de gros moyens pour répondre à ce problème qui touche un nombre d'adultes estimé à 7 millions. Il est clair que, pour un individu donné, ces carences hypothèquent les perspectives d'emploi à long terme.

Origine ethnique

L'une des différences constatées entre nos deux pays concernait la prise en compte de l'origine ethnique comme élément défavorisant. Au Royaume-Uni, le groupe ethnique est connu depuis longtemps comme étant un facteur d'exclusion sociale ; c'est pourquoi la Policy Action Team on Jobs (Equipe d'action stratégique en matière d'emploi) a été créée par un organisme gouvernemental, la Social Exclusion Unit (Agence de l'exclusion sociale), tout spécialement pour se pencher sur la question. L'équipe a pu dégager la nécessité de modifier les attitudes des employeurs et de mieux cibler les communautés d'ethnies minoritaires dans les programmes de recherche d'emploi. La discrimination raciale doit être activement combattue chez les employeurs non seulement dans l'optique du respect de la législation mais dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources humaines disponibles sur le marché. En France, les données ne sont pas recueillies selon ces critères.

Prolongements possibles de la réflexion : l'expérience du New Deal, où il était demandé aux participants de décrire eux-mêmes leur origine ethnique en tant que facteur à soumettre à évaluation, peut s'avérer utile.

Objectifs pour les jeunes

Il va de soi que l'objectif de l'intervention gouvernementale est d'aider les jeunes à trouver du travail, à capitaliser sur leur potentiel salarial et à prendre dans la société la place et le statut que confère le travail. En même temps, les jeunes sont nombreux à souffrir de problèmes sociaux, qui vont du chômage à la perte de domicile en passant par la drogue ou encore la discrimination (ethnique par exemple.) Il a été suggéré qu'en France, 20 % des personnes de ce groupe d'âge présentaient des problèmes graves ; au Royaume-Uni, le New Deal a permis de mettre au jour les difficultés particulières rencontrées par les jeunes appartenant à des ethnies minoritaires ou habitant des quartiers défavorisés. Dans nos deux pays, le renouveau économique est loin d'avoir profité à tout le monde.

La question la plus prégnante, exprimée par tous, concernait la définition des objectifs les plus importants hormis l'emploi, et les moyens que devait se donner la politique gouvernementale pour motiver les jeunes à les atteindre. Le concept de « distance parcourue » vers le monde du travail a été avancé comme une manière de reconnaître que, pour les jeunes particulièrement défavorisés, une démarche simple telle que trouver un logement pouvait représenter un véritable progrès.

Le problème de l'importance des objectifs réalistes pour les plus défavorisés n'a pas été sans une certaine remise en cause des différentes approches adoptées par les deux pays.

En France, les programmes d'aide à l'emploi ne s'adressent pas spécifiquement à ceux qui souffrent le plus d'exclusion. De nombreux jeunes attirés par les postes ouverts par les Emplois jeunes auraient, en d'autres circonstances, débouché directement sur le marché du travail normal. Cependant, pour une partie, ils se sont servis de ce tremplin pour assurer leur transition vers le marché régulier. Du point de vue britannique, cette expérience amène à considérer plus attentivement le modèle du marché du travail intermédiaire mis en place notamment en Ecosse. Ce système permet aux demandeurs d'emploi de

passer, par l'intermédiaire d'un emploi subventionné, du chômage à une situation qui augmente sensiblement leurs chances de trouver un travail sur le marché régulier. Les Britanniques sont réticents à suivre la France sur ce terrain, car l'objectif français est double : répondre à de nouveaux besoins par la création de nouveaux emplois et permettre aux chômeurs un retour à l'emploi. Or la Grande-Bretagne est très attachée aux résultats quantifiables, et la quantification est plus difficile lorsque les objectifs sont doubles.

Prolongements possibles de la réflexion : existerait-il une marge de manœuvre permettant de développer le marché du travail intermédiaire au profit de ceux qui ne sont pas prêts à affronter le marché du travail non subventionné ?

Les indemnités chômage

La France comme la Grande-Bretagne sont confrontées à un défi de taille : comment motiver les groupes souffrant d'exclusion sociale. Le mode d'indemnisation apporte là une réponse clé. La Job Seeker's Allowance (allocation de demandeur d'emploi) en vigueur au Royaume-Uni est parfaitement bien conçue pour motiver les gens à trouver du travail. Par un accord passé avec son conseiller, le demandeur d'emploi s'engage à une recherche active, sans quoi il ne touche aucune compensation. Deux questions se posent. Tout d'abord, le cadre ne permet pas d'utiliser la Job Seeker's Allowance à d'autres fins que celle de trouver un emploi – si tant est que ces objectifs d'insertion sociale puissent être définis. De plus, beaucoup de jeunes touchent non pas la Job Seeker's Allowance mais une indemnité non liée à l'obligation de chercher un emploi. Le gouvernement se demande actuellement s'il ne faudrait pas soumettre ces autres indemnités à la condition de recherche d'emploi, avec entretien d'embauche.

Prolongements possibles de la réflexion : hormis l'emploi proprement dit, existe-t-il d'autres objectifs constituant de véritables étapes vers la réinsertion sociale et méritant donc l'aide de l'Etat ?

D'une certaine manière, la situation est beaucoup plus claire en France. Deux

tiers des chômeurs français de moins de 26 ans n'ont droit à aucune aide publique. Les aides existantes ne sont accordées qu'aux personnes ayant déjà travaillé ; quant au RMI, il ne concerne pas ce groupe d'âge, peut-être parce que les familles sont souvent censées assurer le relais : 55 % des 21-25 ans vivent chez leurs parents, contre seulement 40 % au Royaume-Uni. Ainsi, la plupart des jeunes se retrouvent dans le même bateau : à la recherche d'un emploi parce qu'ils n'ont pas d'autres moyens de subsistance.

Cependant les opérateurs externes contribuant au financement du programme TRACE, y compris les divers projets d'aide aux jeunes, fonctionnent sur la base d'une enveloppe fixe par personne. La participation à ce programme implique un engagement volontaire de la part de l'impétrant et ne comporte pas de sanction éventuelle par arrêt des prestations. Certains effets pervers avaient en effet été observés. Par exemple, pour un jeune qui n'a pas droit à un revenu minimum, la tentation est grande de plonger dans la criminalité ou le travail au noir.

Prolongements possibles de la réflexion : le système français d'indemnisation du chômage répond-il aux objectifs de la politique gouvernementale ? Est-on sûr au moins qu'il n'induit pas d'effets négatifs ?

« Conseillers personnels », ou référents uniques

La motivation des jeunes ne passe pas seulement par la perception d'indemnités de chômage. De part et d'autre de la Manche, le rôle positif joué par les conseillers des agences pour l'emploi – Employment Service et autres organismes mis en place depuis le New Deal au Royaume-Uni et missions locales en France – n'est plus à démontrer. Certains écueils ont été identifiés. Il est important que les référents connaissent leurs limites, qu'ils soutiennent leurs « clients » dans leur démarche vers l'autonomie plutôt que d'encourager leur dépendance vis-à-vis d'eux. Le coût de fonctionnement d'un service de référents est élevé, et ceux-ci ont besoin d'une formation et d'un soutien efficace. Le modèle français réserve leur intervention auprès des personnes les plus exposées

au risque d'exclusion dans une société où la création d'emplois s'adresse en priorité aux individus les mieux armés pour affronter le marché du travail. En Grande-Bretagne au contraire, les conseillers sont à la disposition des jeunes dès le début d'une période de chômage. Leur formation et leur multiplication obéissent à de nombreuses exigences.

Prolongements possibles de la réflexion : il serait utile d'échanger informations et expériences sur le moment le plus opportun où faire intervenir un référent unique dans le suivi des chômeurs.

Besoins individuels et motivation

Bien des pistes restent encore inexploitées dans la motivation des jeunes à retrouver du travail. L'une des approches les plus radicales, le « compte emploi personnel », est actuellement testée au Royaume-Uni dans des zones connues sous le nom d'*Employment Zones*, et qui souffrent d'un fort taux de chômage de longue durée. Cette initiative vise une population de chômeurs plus âgés. Le compte emploi personnel permet une certaine flexibilité dans l'usage des aides à la formation et à la recherche d'emploi, sur la base d'un accord passé entre le demandeur et son conseiller. Ainsi, les financements sont regroupés sur un compte et peuvent s'adapter aux besoins particuliers d'un individu plutôt qu'aux exigences de tel ou tel programme gouvernemental. Ce type d'approche se propose pour but de motiver les jeunes à rompre avec une culture familiale ou environnementale de marginalité, et à prendre l'initiative d'un retour à l'emploi.

Prolongements possibles de la réflexion : comment canaliser les ressources vers les besoins individuels des demandeurs d'emploi ?

Trouver un travail et le conserver

Dans la conjoncture actuelle, personne ne peut être assuré de garder son emploi ou de travailler longtemps pour une même société. Cependant, le nombre de jeunes retombant dans le chômage après une période d'emploi devient

préoccupant. C'est l'un des problèmes auxquels doit faire face le New Deal : environ un quart des jeunes perdent leur emploi et ont de nouveau recours à la Job Seeker's Allowance au bout de treize semaines. De toute évidence, ce rythme n'est pas loin de refléter les schémas rencontrés sur le marché de l'emploi au sens large, et l'on peut toujours faire valoir l'argument selon lequel une expérience même brève augmente l'« employabilité » des personnes concernées. Un employeur aura tendance à recruter parmi les demandeurs d'emploi se prévalant d'une expérience professionnelle récente, fût-elle de courte durée, plutôt que parmi ceux restés hors circuit depuis plus de six mois. Cependant, ce taux de rechute important reflète sans doute la nécessité d'intensifier la préparation des jeunes au travail et d'améliorer la qualité des emplois qui leur sont proposés.

La question du retour à l'emploi des jeunes femmes après une période de chômage pose un problème particulier. En effet, elles sont plus exposées que les hommes à devoir se contenter d'emplois non qualifiés et mal rémunérés. La paupérisation par le travail a été reconnue comme une caractéristique féminine du marché de l'emploi en Grande-Bretagne ; elle souligne l'importance du rôle de la formation et du développement autant que de la motivation et de la lutte contre la discrimination.

Conclusions et perspectives

Un certain nombre de questions soulevées par ce colloque ne manqueront pas d'intéresser ceux qui nous gouvernent. Les différences d'approche sont bien marquées et chaque pays a beaucoup à apprendre de son voisin. Cependant, les débats ont permis de dégager des thèmes communs.

Nos deux pays accordent une attention accrue à cette délicate question : comment fournir davantage d'opportunités aux jeunes les plus défavorisés. Le rôle des conseillers, qui interviennent à différentes étapes dans des cadres différents, est reconnu comme crucial des deux côtés de la Manche. Un échange d'informations serait certainement bénéfique. La France et la Grande-Bretagne

gagneraient beaucoup à se demander comment tirer de leur système d'indemnisations les mesures incitatives appropriées à servir les objectifs de la politique publique. Le plus important de ces objectifs est bien sûr le retour à l'emploi, mais il serait bon de se pencher sur le rôle éventuel des allocations chômage dans la promotion d'autres ambitions sociales.

Pour finir, le colloque a su élargir la réflexion sur diverses questions en suggérant un éventuel échange de conseillers et de participants aux programmes sociaux mis en œuvre de part et d'autre de la Manche.

Simon WILSON

A leur arrivée au pouvoir en 1997, Tony Blair et Lionel Jospin ont tous deux fait du chômage et de l'exclusion des jeunes une priorité de leur programme de réforme. L'on ne peut manquer d'être frappé par une telle convergence d'intention. Les parallèles sont nombreux : la Grande-Bretagne et la France avaient décidé de cibler leur politique de l'emploi sur les jeunes. Pour leur fournir du travail, elles adoptaient des programmes novateurs soutenus par un effort financier particulier. Depuis trois ans, elles continuent d'y appliquer la même volonté.

Les participants au colloque organisé sur ce thème par le Conseil franco-britannique à Londres les 31 janvier et 1^{er} février 2000 se sont tout d'abord félicités de voir les deux pays réunis dans un objectif commun. Entre la Grande-Bretagne et la France, cependant, les apparences sont souvent trompeuses. Plus l'on avançait dans le débat, plus il devenait clair que les moyens adoptés pour atteindre cet objectif divergeaient, en particulier sur le plan idéologique.

Il fut bientôt conclu que ces divergences s'expliquaient en partie par des situations différentes au départ. Avec un taux de chômage de 5,9 % plutôt orienté à la baisse, la Grande-Bretagne compte parmi les pays les moins touchés de l'Union européenne. Londres excepté, l'offre d'emploi surpasse la demande. A 10,3 %, bien qu'en diminution constante depuis l'arrivée de Jospin et tendant vers les 8 % considérés, pour des raisons spécifiques à la France, comme le plein emploi par plusieurs économistes français, le taux de chômage en France se situe parmi les plus élevés d'Europe.

Pour autant, la diminution globale du chômage ne suffit pas à apporter la réponse miracle aux problèmes d'exclusion sociale. En Grande-Bretagne, plus la situation approche du plein emploi, plus les jeunes laissés sur le bord du chemin sont marginalisés. En France, se pose le problème crucial de toucher les jeunes incapables de se remettre dans le circuit du travail ou réticents à le faire.

Dans quelle mesure ce problème est-il lié à l'appartenance à une minorité ethnique ? Les discussions ont permis de désigner comme facteur aggravant le

racisme institutionnalisé, mais sans pouvoir quantifier l'importance du chômage des minorités dans l'exclusion sociale. Précisons qu'en France, les politiques d'intégration raciale interdisent tout recueil de données sur une base ethnique. En Grande-Bretagne, 80 % des personnes engagées dans des programmes de recherche d'emploi pour jeunes en difficulté étaient des blancs. Il a été également souligné avec force que, le marché du travail étant promis à des modifications considérables pendant les dix années à venir et l'Europe devant très certainement s'attendre à connaître une pénurie de main d'œuvre, l'exclusion sociale se situe au cœur des préoccupations actuelles.

C'est dans ce contexte qu'ont été lancées les offensives britannique et française :

- Le New Deal, un programme spécifique aux accents rooseveltiens mis en œuvre par Tony Blair et conçu pour faire passer les jeunes en difficulté de l'agence pour l'emploi aux emplois de service. Le New Deal fournit un suivi intensif dans la recherche d'emploi. Le monde de l'entreprise en est un partenaire essentiel.

- Les Emplois jeunes, entreprise très novatrice visant à ouvrir aux jeunes des emplois créés spécifiquement pour répondre aux besoins qu'une société en pleine mutation n'a pas su combler. Ce projet, soutenu par le programme TRACE, touche les jeunes souffrant d'exclusion sociale et leur apporte des conseils personnalisés en matière d'emploi, ainsi que des moyens de subsistance.

Ces deux chemins divergent. Les différences se sont fait sentir dès le début du colloque à travers les mots utilisés pour les décrire. Côté britannique, on parle de « client » pour un jeune chômeur, de « partenariat commercial », de « retour sur investissement public », de « responsabilité individuelle », d' « aide au travail », bref, on emploie le vocabulaire de l'économie de marché dans laquelle s'est investie la Grande-Bretagne. Un jeune Britannique à la recherche d'un emploi a des droits mais aussi des responsabilités. S'il refuse un travail adapté à ses capacités, il perd ses droits. Un participant britannique résume ainsi la

situation : « Ne nous y trompons pas : qui veut trouver un emploi doit en accepter la responsabilité. » Cette proposition contient un élément de coercition conscient et délibéré. Les termes mêmes d' « exclusion » et de « pauvreté », bannis du vocabulaire des gouvernements précédents par leur côté trop embarrassant, sortent à découvert sous Tony Blair. Pour reprendre les termes d'un participant britannique, « tout d'un coup, c'est comme si on ouvrait une léproserie. »

Côté français, l'aide à l'emploi s'exprime moins grâce au vocabulaire de l'entreprise qu'en termes d'intervention et de responsabilité de l'Etat. Le gouvernement joue parfaitement son rôle en créant des emplois destinés aux jeunes dans le besoin. Le chômage est un domaine qui justifie pleinement le débours des deniers de l'Etat (en trois ans, la France a dépensé 1,4 milliard de francs pour répondre à l'ensemble des problèmes d'exclusion sociale, y compris le logement et la prise en charge par les caisses d'assurance maladie.) Si un effort individuel doit être consenti, il est entendu qu'il viendra des familles. Il s'agit ici d'une différence culturelle, au demeurant inévitable, puisque, contrairement aux Britanniques, les jeunes Français n'ont droit à aucune aide de l'Etat avant l'âge de 26 ans s'ils n'ont pas travaillé huit mois dans l'année de la perte d'emploi. Cette situation concerne deux bons tiers des jeunes Français. C'est pourquoi ils sont 55 % de ce groupe d'âge à vivre chez leurs parents contre 40 % en Grande-Bretagne.

Au-delà de ces considérations, le « marché » est imprévisible. La solution britannique ne manque pas d'attraits, en particulier par l'accent qu'elle place sur un partenariat fructueux entre l'entreprise et les programmes d'emploi pour les jeunes. En France, au contraire, l'opinion publique fait écho à la devise de Jospin : « Oui à l'économie de marché, non à la société de marché. »

Pour résumer, la lutte contre l'exclusion et la bataille pour l'insertion des jeunes dans le marché du travail se jouent sur deux terrains différents de part et d'autre de la Manche. Si, en Grande-Bretagne, le cri de ralliement peut se résumer en : « laissez l'économie de marché jouer son rôle », en France il serait

plutôt : « obligez l'économie de marché à jouer son rôle. » Paradoxalement, la démarche de se porter sur le marché du travail est une obligation pour les jeunes Britanniques et une simple option pour les jeunes Français.

Des deux approches, laquelle donne les meilleurs résultats ? Les débats ont été alimentés par une exploration détaillée des efforts consentis dans les deux pays.

Le New Deal : sa « clientèle » se situe chez les 18-24 ans bénéficiant depuis six mois des indemnités de chômage. Dans l'ensemble, ils forment une population défavorisée. S'ils souhaitent continuer à toucher des prestations, ils sont tenus de s'engager dans un processus de retour à l'emploi qui peut durer jusqu'à 18 mois. Le premier passage obligatoire pour ce type de client est une période initiale de quatre mois, au cours de laquelle un conseiller personnel aide les nouveaux participants à évaluer leurs capacités et à définir le domaine leur convenant le mieux. Chaque conseiller est responsable d'environ 50 jeunes, ce chiffre pouvant s'élever à 80. Une fois passée cette période initiale, le principe est d'amener le client sur le marché du travail. Si le poste proposé est un emploi « New Deal », l'employeur perçoit une prime à l'embauche plus une subvention qui servira à former le jeune pendant un jour par semaine. Ces aides à l'emploi ont pour but de créer un partenariat avec les entreprises privées : 70 000 sociétés ont ainsi accepté de participer au New Deal.

Que se passe-t-il si le suivi personnalisé ne débouche pas sur une embauche ? La principale option est de poursuivre pendant 12 mois, à temps plein, une formation générale et professionnelle dont le but est souvent d'assurer au client les acquisitions de base – lire, écrire et compter. On estime en effet à 7 millions le nombre de Britanniques ne maîtrisant pas ces compétences pourtant précieuses pour tout candidat à l'embauche. De plus, chacun des 250 000 jeunes pris en charge par le New Deal est censé quitter cette formation en possédant des rudiments de dactylographie.

En France, ces problèmes sont beaucoup moins aigus. Moins d'un Français sur douze quitte l'école sans diplôme de fin d'études. La population des Emplois jeunes est relativement bien formée, et se recrute en grande partie parmi les détenteurs du précieux baccalauréat. Elle s'est retrouvée sans emploi à cause du fort taux de chômage, qui, en France, touche principalement les jeunes.

Les Emplois jeunes concernent des postes créés pour l'occasion mais dans une optique bien précise ; cette spécificité permet au gouvernement de contrer la critique en soulignant que, loin de gonfler artificiellement le marché du travail, ces emplois répondent à de réels besoins sociaux ou améliorent le service public, en particulier dans le domaine de l'aide sociale et des soins aux personnes. Quelque 350 000 Emplois jeunes sont prévus pour une durée de cinq ans, ce qui veut dire cinq ans de subventions publiques. Ils comprennent des adjoints de sécurité, des agents d'accueil de la Poste, des aides éducateurs, des agents de médiation à la SNCF, des ambassadeurs du tri, des agents d'accompagnement des personnes handicapées. Tous perçoivent au minimum le SMIC, qui est plus élevé que son équivalent britannique encore balbutiant mis en place l'an dernier par le gouvernement Blair.

Le programme TRACE, qui s'adresse au noyau dur des jeunes Français sans emploi, présente bien des similitudes avec le New Deal britannique. Une exception cependant : ses liens avec le monde de l'entreprise sont beaucoup plus ténus. Comme le suggère son nom, sa tâche première consiste à localiser – par l'intermédiaire des services sociaux locaux et autres méthodes d'investigation – les jeunes exclus qui pour une raison ou pour une autre ne se font pas connaître. Ce programme propose un suivi personnalisé et spécialisé assuré par un référent sur une période de 18 mois, plus une couverture sociale et un revenu minimum garanti. Son but est d'amener 60 000 jeunes sur le marché de l'emploi en 2000, dont la moitié dans le secteur privé.

Le chemin sera long. Ni le système britannique ni le système français n'ont échappé aux feux de la critique, ces feux n'étant pas forcément croisés. Côté

français, on se plaint d'un manque de mobilisation de la part des sociétés françaises vis-à-vis de l'emploi des jeunes. Sans la coopération de l'entreprise, les gouvernements risquent de devenir « les pompiers de la mondialisation économique. » Les aides à l'embauche des jeunes ont créé des tensions avec les syndicats français, qui craignaient de voir les problèmes de chômage se reporter sur une population plus âgée. De plus, la France devait absolument veiller à ne pas appliquer au chômage des jeunes une solution « cosmétique ».

Il est ressorti des débats que, si la Grande-Bretagne se montrait plutôt hostile envers les aides au retour à l'emploi, c'était en partie parce qu'elle avait retrouvé confiance en sa capacité d'assurer naturellement un taux d'emploi élevé. En effet, l'embauche et le licenciement s'y pratiquent relativement librement – une approche qui fait frémir le gouvernement français.

En ce qui concerne les objectifs chiffrés, les deux programmes répondent aux attentes : le New Deal a intégré dans le circuit du travail 180 000 jeunes sur les 250 000 visés ; les Emplois-jeunes ont permis d'embaucher 230 000 jeunes sur les 350 000 initialement ciblés.

Mais ces chiffres ne reflètent que la moitié du tableau. De l'avis même des responsables, le fait que seuls 20 % des bénéficiaires du New Deal ont conservé l'emploi obtenu par l'intermédiaire du programme est loin de représenter un retour suffisant sur l'investissement public. De plus, chiffre inquiétant s'il en est, un gros tiers des entrants sont retombés dans le système des allocations chômage dès la fin du programme. La raison la plus souvent invoquée pour expliquer ce revers était que les entreprises modernes, recherchant des jeunes formés aux technologies de pointe, avaient peu de chances de recruter par le biais du New Deal. Ce très important écart entre les besoins du marché et les services proposés par le New Deal appelle des solutions urgentes.

En France, le problème des Emplois-jeunes est qu'ils touchent une population en général mieux formée, mais qu'ils la confinent à des emplois du « deuxième secteur » (des sous-emplois, ont dit certains), payés au SMIC et dans

lesquels l'avancement est improbable voire impossible. Le secteur privé absorberait-il une partie de ces nouveaux emplois publics ? C'est l'espoir exprimé par les participants français, mais jusqu'à présent non encore réalisé. Dans le cadre du programme TRACE, qui se proposait de remettre dans le circuit de l'emploi les jeunes en grande difficulté, le secteur privé n'a pas davantage répondu aux attentes gouvernementales. Les subventions et autres avantages fiscaux consentis aux sociétés ont rarement débouché sur des emplois stables. D'où la dernière innovation en matière d'emploi : le financement et la revalorisation de l'apprentissage au sein de l'entreprise, dans le but de former les jeunes en difficulté à des emplois spécifiques en fonction de la demande – autrement dit, créer le « prêt à porter » du monde du travail.

Quels que soient les points forts des filets de sécurité mis en place de part et d'autre de la Manche, il y a apparemment toujours des mailles plus lâches à travers lesquelles les jeunes arrivent à passer. Le logement est devenu en France un problème grave, d'ailleurs sous-estimé, et laissé au bons soins des associations ; c'en est un plus aigu encore en Grande-Bretagne, où 85 % des jeunes sans abri ont été mis à la porte de chez leurs parents.

De l'exclusion à la réinsertion. Dépassant les déceptions engendrées par les divers programmes, le colloque a permis de dégager quatre domaines de prédilection sur lesquels faire porter l'effort de l'emploi des jeunes.

- L'employabilité : il est inutile de fournir aux jeunes des emplois qu'ils sont incapables de conserver.

- Le partenariat avec l'entreprise : plus étroits sont les liens avec le secteur privé – pas simplement par le canal des subventions – meilleur s'avère être le résultat pour l'emploi des plus défavorisés.

- La communication : il faut se doter de moyens plus sûrs de toucher les jeunes qui refusent ou sont incapables d'intégrer le monde du travail.

- Le logement : les gouvernements se doivent de prendre en compte le lien entre logement et accès au monde du travail. Ces deux problèmes sont inséparables.

David LAWDAY

LISTE DES PARTICIPANTS FRANCAIS

Coprésident :

Michel THIERRY

Inspecteur général des Affaires sociales

Jacques BARROT

Ancien Ministre

Député de Haute Loire

Bernard BEDAS

Conseiller pour les Affaires sociales à l'Ambassade de France à Londres

Sylvie BLUMENKRANTZ

Attachée de direction de la Section française du Conseil franco-britannique

Mailux CALDUMBIDE

Directrice de la Mission locale Avenir-Jeunes de Bayonne

Christine CHAMBAZ

Chef de Bureau, DREES, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

François CHARPENTIER

Rédacteur en chef du groupe "Liaisons"

José DANILO

Secrétaire confédéral à la section Formation-Emploi, CFDT

Daniel DELASSALLE

Directeur de la Mission locale de Moulins

Mireille ELBAUM

Directrice de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Hugues FELTESSE

Directeur général de l'Union nationale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOOSS)

Jean-Marie LE BRETON

Secrétaire général de la Section française du Conseil franco-britannique

Diane LEQUET-SLAMA

Chargée de mission sur les questions internationales, DREES, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Olivier MARCHAND

Chef de service, adjoint au Directeur, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, DARES, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Hélène MIGNON

Députée de la Haute-Garonne

Hubert PEURICHARD

Délégué interministériel, Délégation interministérielle à l'Insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté

LISTE DES PARTICIPANTS BRITANNIQUES

Coprésidente :

Cay STRATTON

Advisor to the New Deal Taskforce, Department for Education and Employment

Victor ADEBOWALE

Chief Executive, Centerpoint

Lynne BERRY

Chief Executive, Equal Opportunities Commission

Lawrence CARTER

Group Special Projects Exec, Reed plc

Wendy FORREST

Directeur, Learning Services, Lewisham College

Craig HARRIS

Director of Education and Employment, National Advisory Commission for the Resettlement of Offenders (NACRO)

John HEALEY MP

Member for Wentworth (South Yorkshire)
PPS to the Chancellor

Fred JARVIS

Former General Secretary, National Union of Teachers

Tessa JOWELL MP

Minister of State for Employment, Welfare to Work and Equal Opportunities

Ann KENRICK

Secretary-General, Franco-British Council

Ruth KITCHING

Assistant, Franco-British Council

David LAWDAY

Correspondent, *New Statesman*

François MATARASSO

Consultant

John MOIR

Chief Executive, Dover District Council

Mark NEALE

Structural Unemployment Policy Division Manager, Department for Education and Employment

Matthew NICHOLAS

New Deal Project Team Director
Employment Service

Ian PEARCE

Business in the Community

Sir Peter PETRIE

Chairman, Franco-British Council

Cathy PRIOR

Londonwide Business Development and Regional Customer Support
Team Branch Head, Employment Service

The Rt Hon Gillian SHEPHARD MP

Former Secretary of State for Education and Employment

Ann WEINSTOCK

Chief Executive, Rathbone Community Industry

Martin WHEATLEY

Deputy Director, Social Exclusion Unit

Simon WILSON

Consultant

Le Conseil franco-britannique est né, au moment de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne, d'une initiative commune du Président Georges Pompidou et du Premier ministre Edward Heath.

Son objet est de contribuer à une meilleure compréhension entre les deux pays par le moyen de rencontres de personnalités ou de spécialistes, notamment dans les domaines de la culture, de la science, de l'art, de la politique et des entreprises.

CONSEIL FRANCO-BRITANNIQUE

Section française

66, rue de Bellechasse, 75007 Paris
Téléphone : 01 42 75 79 83 - Télécopie : 01 42 75 79 87
Mél. : conseilfrancobritannique@wanadoo.fr